

SEANCE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 18 Juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoint.
Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –
Véronique JOLLY – Jean-Michel ROYER

Absents excusés :
Anne PETITEAUX pouvoir à Elodie VIREY
Eddy BERNARDI – Karine RODRIGUEZ

Madame Véronique JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS

- Eglise :

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'une subvention a été accordée par la DRAC au titre de la 1^{ère} tranche de travaux et que l'on peut lancer le marché d'appel d'offres.

Une présentation des travaux sera faite par le Cabinet Juvenelle début août

- Appel d'offres – travaux de restauration l'Eglise de l'Assomption de Marie – 1ère tranche

Considérant les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie- 1^{ère} tranche, édifice classé au titre des monuments historiques par arrêté du 06 Octobre 1989, présenté par le Cabinet Daniel JUVENELLE pour un montant de 586 896.38 € H.T. et l'autorisation de commencement du projet par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 02 Novembre 2010 confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet Daniel JUVENELLE – Architecte – 10110 BAR SUR SEINE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **à l'unanimité des présents et représentés**

CHARGE le Cabinet Daniel JUVENELLE – Architecte – 10110 BAR SUR SEINE de lancer le marché d'appel d'offres pour les travaux ci-dessus visés.

DIT que les crédits sont prévus au Budget

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces administratives et financières concernant ces travaux.

DEMANDE la réouverture du dossier sur les aménagements extérieurs de l'église (plan paysager, parking.)

Travaux divers :

- Mur Eglise :

L'entreprise de maçonnerie Sébastien Dangin a été chargée de la réfection du mur de soutènement de l'église.

- Chapelle Sainte Béline :

L'Entreprise Chaput réalise actuellement les travaux de peinture.
Le choix des peintures extérieures et des grilles sera déterminé fin juillet.

- Ecole Primaire :

Devis retenu de l'entreprise Sébastien Dangin pour les travaux d'accessibilité à l'école primaire pour un montant de 453 € H.T.

L'entreprise Mathieu d'Essoyes réalisera une rampe pour accéder à la salle de classe.

Les poignées de relevage dans les toilettes seront achetées et installées par l'employé communal.

L'entreprise Jean-Luc Galley posera des anti-pinces-doigts aux portes des écoles primaire et maternelle.

- Maison des Associations :

Une réunion pour la mise en place du règlement aura lieu avec les Associations de Landreville le 28 Juillet prochain.

Tarifs de location, convention et règlement d'utilisation des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes).

Considérant la délibération du 21 juin 2010 fixant le tarif et modalités de location des salles de la Maison des Associations, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la mise à disposition des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ce bâtiment communal. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en effet, que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de "conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits".

Il lui revient donc, en tant qu'administrateur des biens communaux de fixer la réglementation applicable à cette salle communale et d'en assurer la bonne gestion tout en maintenant l'ordre public par ses pouvoirs de police administrative.

Le Conseil Municipal, quant à lui, est compétent pour déterminer, par délibération la contribution financière due à raison de cette utilisation.

Il demande ainsi à ses collègues de bien vouloir donner un avis sur les conditions de mise à disposition prévues dans le projet la convention et le règlement d'utilisation des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes et l'application de nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **9 voix Pour et 1 Abstention**

DECIDE de louer les locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) **du vendredi après-midi à 17 heures au lundi matin 10 heures**

ADOpte la convention pour particuliers et associations, le règlement d'utilisation des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes)

FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de location de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) ainsi que le montant de la caution :

- **Habitants de Landreville : 200 €**
- **Extérieurs : 300 €**
- **Caution : 350 €**

DIT que les locaux seront mis gratuitement à disposition des Associations de Landreville, sous réserve du respect et de l'acceptation de la convention et du règlement d'utilisation des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Etude Stratigraphique** :

Le dossier est complet, réputé recevable par la DETR et par le soutien du fonds d'investissements

- **Retable** :

Régis MONNIER a reçu quatre personnes, mais aucun devis n'est parvenu en mairie à ce jour.

- **Travaux de voirie** :

Jean-Luc GALLEY rend compte des solutions vues par la Commission Voirie en réponse à la demande de particuliers.

- Requête de Mr. Eric Patour : agrandir un trou en Platet. La parcelle n'étant pas communale mais appartenant à des propriétaires privés, Mr Patour devra étudier le problème avec eux.
- Rue de la Comelle Marie : demander des devis pour faire poser des bordures de caniveaux sur le linéaire de la chaussée sans modifier le profil – le projet pourra être éligible à la DETR 2017. Réponse sera donnée aux riverains.
- Trottoir devant chez Michel VIREY : du concassé sera remis par l'employé communal.
- Rue de l'Eglise : Jean-Michel ROYER demande ce qu'il en est.
- Bassin de la Guignelle : débordement un peu bas. L'entreprise DOSSOT s'engage à recreuser et à remettre les déblais au niveau de la digue.
- Plateau de la Chevêtrée : L'entreprise DOSSOT a arrosé le concassé du chemin.
- Chemin du Roulis : une partie du chemin n'est pas achevée.

II. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Fleurissement :

- Le jury régional est passé et rendra son avis fin août.

Entretien de la commune :

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services d'entretien des services techniques à compter du 22 Juillet 2016.

Considérant la proposition de l'Association Intermédiaire du Cœur au Travail par la mise à disposition de main d'œuvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'avoir recours à la mise à disposition de main d'œuvre par le biais de l'Association Intermédiaire du Cœur au Travail au taux horaire de 17.20 € + cotisation annuelle de 25 € à raison de 6 H par semaine.

DIT que les crédits ont été prévus au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à ce dossier.

Conseil d'école :

Effectif de rentrée : 65 / 74 enfants

Congé maternité pour la maîtresse de Loches en novembre

Salle Cantine scolaire :

L'installation de la cantine à la Maison des Associations est à étudier pour la rentrée 2017-2018.

Renouvellement convention salle cantine scolaire :

Considérant les délibérations du Conseil Municipal, en date du 12 novembre 2009 et 24 Février 2010 créant une cantine scolaire et les modalités de fonctionnement.

Considérant que la mise à disposition de la salle de la cantine scolaire avait été signée par convention entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de la cantine scolaire établie entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut à compter du 01 septembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- **Sapeurs-Pompiers CPI Landreville** :

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'il a convoqué le 18 Juillet dernier les Sapeurs-Pompiers du CPI de Landreville.

Quatre d'entre eux n'ayant pas passé la visite médicale, le SDIS a demandé de prendre des arrêtés de retrait de toutes les missions opérationnelles pour non-présentation à la visite médicale d'aptitude.

Messieurs René DESPIERRE et William VIREY ont démissionné et Julien JACQUENET sera radié.

Sébastien ROYER s'est proposé pour remplacer René DESPIERRE en tant que Chef de Corps communal : sa proposition sera transmise au SDIS.

L'Amicale des Pompiers est dissoute pour le moment.

Jean-Michel ROYER demande à ce que la commune trouve un autre artificier à former pour le lancement du feu d'artifice. Prix de la formation 800 €.

- **Syndicat de l'Ource et de ses dérivations** :

Durant l'été 2016, le SIAEOD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Ource et de ses Dérivations) mènera, dans le cadre d'un marché avec la société ETREN, une campagne d'entretien de la végétation sur les berges de l'Ource. Cette opération consiste, notamment, à couper les arbres prêts à tomber, à la mise en têtard de certains arbres et à l'évacuation d'embâcles (accumulation de bois dans la rivière formant un bouchon végétal gênant l'écoulement des eaux) présents dans le lit de la rivière. Ces travaux ont pour principaux objectifs de prévenir le risque d'inondations et d'éviter l'accumulation de bois dans la structure des ponts sur l'Ource. Une grande partie de celui-ci sera évacuée et valorisée. Pour que la réalisation de ces travaux soit optimale, ceux-ci seront donc effectués en période de basses eaux.

Cet entretien est financé par les différents syndicats des rivières, qui seront aidés par une subvention apportée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- **Subventions exceptionnelles 14 Juillet** :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 75 € aux associations suivantes :

- Landreville, au fil des Mots
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville
- Quai des Arts
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2016.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Caissons rotondes :**
- **REMBOURSEMENT AVANCE FAITE PAR UN PARTICULIER POUR STOCKAGE ROTONDES**

Considérant que le Conseil Municipal à autoriser Monsieur Michel COLLON domicilié 27 Grande Rue à Landreville, à procéder à l'achat de matériaux divers pour permettre la réalisation de caissons pour le stockage des rotondes.

Considérant que Monsieur Michel COLLON a fait l'avance du montant des achats, et qu'il convient de procéder au remboursement de cette avance pour un montant de 113.81 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE de procéder au remboursement de l'avance de 113.81 € faite par Monsieur Michel COLLON pour l'achat de matériaux divers pour permettre la réalisation de caissons pour le stockage des rotondes.

DIT que les crédits sont prévus au budget

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Trésorerie :**

Monsieur Vivien VENTRE, Trésorier à Bar-sur-Seine cessera ses fonctions le 31 Août prochain, Monsieur Joël Deman est suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Eau :**

Les analyses du 22 Juin se sont révélées conformes aux normes en vigueur malgré la présence trop élevée de chlore libre. L'eau est consommable.

Le débit d'eau reste toujours faible rue de derrière l'Eglise.

- **Jean-Michel ROYER :**

Renouvelle sa demande pour former un artificier (formation au mois de novembre) et souhaiterait que les nids de poule rue de Derrière l'Eglise soient remblayés au plus vite.

- **Véronique JOLLY :**

Evoque la pose du panneau de l'aire de jeux à l'Espace Chaussin.

Rend compte du projet de transfert de la Croix Malot.

Demande à ce que soit validé l'achat d'un taille-haies et d'un motoculteur pour faciliter en tous points le travail de l'employé communal quant à l'entretien de la commune.

Informe le conseil municipal de la requête de Mr et Mme Dominique OLIVIER : aucun véhicule ne devrait stationner devant leur grille, les gênant ainsi pour entrer ou sortir de leur propriété.

Informe de la date du vide-grenier organisé par la Syndicat d'Initiative de Landreville et demande si un robinet a été posé pour l'installation des toilettes nécessaires à cette manifestation. .

- **Michel BERGER** :

Quelle est la situation du magasin Vival ? Casino est-il vendeur ?
Landreville Infos en septembre

- **Jean-Luc GALLEY** :

Quand seront retirées les œuvres disséminées dans le village et installées pour le Mai des Arts par l'association Quai des Arts?
Remerciements des riverains pour l'éclairage de la rue du Suchot.
Les 3 tonneaux à l'entrée du village seront illuminés sous peu.

- **Jean-Philippe LOUIS-THIVET** :

Evoque les bordures de trottoirs cassées, le bitume à l'entrée du cimetière dégradé, les gros cailloux dans les chemins, les haies en bordure de voirie.

Séance levée à 21 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 Septembre 2016